

# Première Réunion de concertation sur les installations radioélectriques

10 mars 2020

## Compte-rendu

Étaient présents : environ 21 personnes (de nombreux départs et arrivées en cours de réunion).

Principaux organismes présents : Anjou Numérique, une représentante de la mission numérique de la Région, Agence nationale des fréquences (ANFR), Architecte des Bâtiments de France (ABF), Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNR représenté par son directeur). Orange (un responsable régional et une autre personne).

Organismes invités mais absents : SFR et Bouygues.

Présidente de séance : Marie Mauffret-Vallade, sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu (voir son intéressant curriculum vitae sur <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/la-sous-prefete-a5259.html>).

Pour la Sauvegarde de l'Anjou : Alain Frappin.

En début de séance (avant l'arrivée tardive du maire), pour la Sauvegarde de l'Anjou, j'ai rappelé les enjeux sur la santé et l'environnement de l'exposition aux ondes. S'en est suivie une conversation tendue avec l'ANFR après qu'elle eut rappelé sa doctrine obsolète et douteuse sur les risques.

## Partie concernant le projet sur Blaison-Saint-Sulpice

(parmi six projets plus un ajouté au dernier moment).

Présence du maire de Blaison-Saint-Sulpice.

Maire : 5 emplacements ont été étudiés à l'origine du projet. Le choix s'est porté sur le hameau de la Touche sans aucune concertation avec les habitants qui avaient d'autres propositions.

Le conseil municipal a refusé l'emplacement de la Touche à l'unanimité et a proposé le site des Basses Arches. Ce dernier site faisait partie des premières propositions d'Orange. Le maire a souligné la grande activité du collectif d'opposants.

J'ai rappelé la protection UNESCO, ce qui a entraîné un plaidoyer vibrant du maire pour qu'on la respecte car elle est très importante pour la commune. Le directeur PNR abonde à ce discours.

ABF préconise une diminution de hauteur de 50m à 30m du fait de la protection UNESCO.

Le directeur du PNR rappelle aussi les impacts sur cette zone de biodiversité qui doit être respectée.

Le maire rapporte les commentaires de la population : « Ça souille le village », etc.

Un pylône SFR doit être installé ou est déjà installé au titre de l'arrêté du 23 décembre 2019 sur les zones à couvrir d'un accès internet fixe pour mobiles. Une proposition de regroupement est faite mais non intégrée par Orange très peu motivée.

Orange indique que « le site des Basses Arches est moins bien » sans aucun argument concret ni preuve. Aucune donnée technique n'est donnée par Orange, ce qui rend la discussion difficile et tendue.

Finalement Orange accepte de donner la carte des couvertures mais n'est pas convaincue par tout autre solution que celle des Touches. Puis Orange change de position en disant que donner cette carte est inutile !

Après discussion, le maire propose qu'il y ait une réunion privée entre Orange avec lui-même « après les élections afin de ne plus subir la pression de la campagne électorale. ». Il a répété « ne me demandez rien avant les élections ! » Orange accepte en disant qu'en lien avec le maire, il organiserait une « campagne d'information » vers la population afin de la convaincre d'accepter les demandes d'Orange. Sous-entendu c'est ça ou pas de mobile, mais Orange est dans l'obligation d'assurer la couverture par un accord qui le lie à l'État.

Alain Frappin